
Les avantages de la gestion de l'offre

par Alan McIsaac, député provincial

Depuis près d'une cinquantaine d'années, les prix de certains produits agricoles, dont le lait, les œufs et la volaille, sont réglementés au moyen d'un système appelé gestion de l'offre. Le présent article décrit les origines du système et fait valoir que ce régime demeure profitable aussi bien pour les producteurs que pour les consommateurs.



Aujourd'hui, le thème de l'alimentation est d'une brûlante actualité. Il suffit de lire un journal ou d'écouter un bulletin de nouvelles pour entendre parler des diverses controverses entourant notre approvisionnement alimentaire : émeutes alimentaires en Asie et au Mexique; rappel de tomates en Amérique du Nord; débat sur l'opportunité de privilégier la

nourriture ou le carburant; hausse marquée du prix des aliments importés dans de nombreux pays; interrogations sur l'innocuité de certains produits alimentaires au Canada; inquiétudes sur la façon de répondre aux besoins alimentaires d'une population mondiale toujours croissante. Et, par-dessus le marché, bon nombre des agriculteurs qui produisent nos aliments connaissent leur plus grave crise financière depuis la Dépression.

Ce qu'est la gestion de l'offre

La gestion de l'offre a vu le jour dans les années 1960, période où les agriculteurs faisaient face à une volatilité croissante des marchés, perdaient le contrôle de leurs marchés et ne faisaient pas le poids face aux transformateurs et aux détaillants. Les agriculteurs étaient vulnérables à l'un des

problèmes fondamentaux de l'agriculture — la périlleuse fluctuation en dents de scie des prix associée aux cycles non réglementés d'emballement et d'effondrement qui caractérisent une offre surabondante ou insuffisante.

Dans un « libre marché », le prix est déterminé par l'offre et la demande. Les marchandises agricoles sont produites par un nombre relativement élevé d'agriculteurs qui agissent indépendamment. Il en résultait une offre excédentaire par rapport à la demande et, ainsi, de faibles prix. Cette période était suivie d'une diminution de la production et, donc, de pénuries et de hausses de prix.

De longues années de fluctuation ont entraîné la faillite d'exploitations agricoles et d'économies rurales. Une planification efficace à long terme s'avérait pratiquement impossible. Malgré cela, ces variations de prix de marchandises primaires avaient peu d'incidence sur les coûts finals payés par les consommateurs, puisque les transformateurs et les détaillants en accaparent une si forte proportion. Les problèmes financiers ainsi causés aux agriculteurs par cette situation coûtaient aux contribuables des millions de dollars en subventions ou en opérations de renflouement.

Face à ce type de problèmes, il existe essentiellement trois options. Il y a tout d'abord l'option du statu quo, c'est-à-dire continuer de subventionner et de renflouer les agriculteurs avec l'argent public. Une deuxième stratégie consiste à autoriser ou à encourager l'intégration verticale de l'agriculture par des intérêts plus solides, capables de supporter l'instabilité des marchés, ce qui aurait pour effet de concentrer notre production alimentaire dans les mains d'une poignée d'acteurs. La troisième stratégie consiste à donner aux agriculteurs une meilleure prise sur la production et la fixation des prix.

Alan McIsaac représente la circonscription provinciale de Vernon River - Stratford, à l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard. Il a également été producteur laitier de cette province. Le présent article est une version révisée de l'exposé qu'il a présenté à la 46^e Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth, tenue à Halifax du 21 au 27 juillet 2008.

C'est ainsi que, dans les années 1960, les agriculteurs ont commencé à exiger de leurs gouvernements la création d'offices de mise en marché qui leur donneraient une plus grande maîtrise de leurs propres affaires. À cette fin, les agriculteurs avaient besoin de contrôler trois fonctions vitales : la production, les importations et les prix. Un consensus national a émergé selon lequel la meilleure façon de stabiliser le marché était d'équilibrer l'offre et la demande. Pour ce faire, on a délégué des pouvoirs fédéraux et provinciaux qui permettaient aux offices de commercialisation contrôlés par les producteurs de maîtriser la production, la fixation des prix et la mise en marché grâce à des quotas individuels de production à la ferme et par une commercialisation à comptoir unique. Les gouvernements ont offert un soutien supplémentaire en protégeant contre les importations au moyen d'un système de contingents tarifaires. Ce sont là les éléments de base de ce qu'est maintenant le système canadien de gestion de l'offre.

En 1970, l'industrie laitière est devenue la première au Canada à exploiter un système national de gestion de l'offre. Au fil des ans, ce régime a assuré l'émergence d'un environnement stable qui a permis à l'industrie laitière de relever les défis associés à la mutation des marchés intérieurs et des règles commerciales internationales. En tant qu'ancien producteur laitier, je peux personnellement témoigner de l'importance cruciale de la gestion de l'offre pour le succès de l'industrie laitière.

L'industrie de la volaille — les producteurs d'œufs, de poulets et de dindes — a également profité de l'adoption d'un système de gestion de l'offre. Aujourd'hui, les denrées agricoles soumises à un tel régime demeurent parmi les produits agricoles canadiens les plus fructueux.

Permettez-moi d'exposer rapidement ce que signifie la gestion de l'offre pour les agriculteurs, pour les transformateurs et pour les consommateurs. En deux mots, elle permet aux agriculteurs de toucher un juste prix pour leurs produits. Ce prix est établi selon une formule de coûts de production qui assure aux agriculteurs d'obtenir un rendement équitable en retour des ressources et de la main-d'œuvre investies, ce rendement provenant du marché lui-même et non de subventions gouvernementales ou d'autres mécanismes de soutien.

Les transformateurs profitent également de la gestion de l'offre, puisqu'ils connaissent la quantité de produits qui leur seront livrés, et à quel prix. En outre, les produits qu'ils reçoivent sont d'une qualité optimale. Cette prévisibilité leur permet d'investir dans leurs usines, dans leurs équipements et dans le développement de leurs marchés.

Quant aux consommateurs, la gestion de l'offre leur assure l'accès à un approvisionnement sûr, éprouvé et fiable en produits de haute qualité, et ce, à des prix abordables. Malgré certaines critiques voulant que les produits à offre réglementée présentent des coûts intrinsèques plus élevés, les prix au détail des produits laitiers sont hautement concurrentiels et, en fait,

sont, en moyenne, demeurés inférieurs à ceux pratiqués aux États-Unis depuis dix ans.

Avec l'amalgamation croissante observée aussi bien dans le secteur de la transformation que dans celui de la vente au détail, la gestion de l'offre s'avère encore plus essentielle aujourd'hui qu'à ses débuts. Lorsqu'un petit nombre d'acheteurs sont en présence de nombreux vendeurs, ces acheteurs possèdent alors un poids énorme. Au Canada, les trois principales chaînes d'alimentation au détail contrôlent 60 % du marché. Les trois plus grands transformateurs traitent 75 % des produits laitiers transformés au pays. Dans d'autres secteurs non assujettis à un régime de gestion de l'offre, on a assisté à des déséquilibres causés par une amalgamation accrue des transformateurs de détail. C'est pourquoi les producteurs de marchandises à offre réglementée sont en mesure d'agir collectivement et d'assurer un équilibre dans un marché toujours plus concentré.

On avance quelquefois que la gestion de l'offre, en raison du degré de protection et de stabilité qu'elle assure aux producteurs, entrave l'efficacité. Rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité. Depuis 1971, la taille moyenne des troupeaux au Canada a triplé, et la production de lait par exploitation a quintuplé. Les producteurs laitiers canadiens ont enregistré des gains de productivité comparables ou supérieurs à ceux des producteurs du reste de la planète. La quantité de lait produite en moyenne par chaque vache a augmenté de 120 % au Canada, contre 91 % aux États-Unis, 69 % au Royaume-Uni et 39 % en Nouvelle-Zélande, des pays sans régimes de gestion de l'offre.

En outre, grâce à la stabilité offerte par la gestion de l'offre, les producteurs laitiers ont mis en place de rigoureux programmes d'analyse, d'enregistrement du lait et d'évaluation génétique, qui se sont traduits par la création d'un troupeau laitier dont les caractéristiques génétiques sont les meilleures au monde. Assurés d'obtenir un juste rendement, les producteurs laitiers ne sont pas tenus d'adopter le type de modèle d'exploitation industrielle qui se répand de plus en plus dans certaines régions des États-Unis. En accordant plus d'attention à chaque vache, les éleveurs canadiens peuvent compter sur des troupeaux plus sains et produire un lait plus sûr. Grâce à leurs revenus stables, ils peuvent davantage investir dans les soins à long terme, dans les équipements ainsi que dans l'alimentation et l'hébergement de leurs troupeaux, pour en préserver la santé. Et lorsqu'il s'agit de protéger l'environnement, les producteurs laitiers ne cèdent leur place à personne, compte tenu de leurs investissements dans les bonnes pratiques de gérance et de production durable.

Le système canadien de gestion de l'offre est également avantageux pour les autres pays. Dans un environnement commercial planétaire qui se caractérise de plus en plus par le dumping et les subventions à l'exportation, il convient de souligner que la gestion de l'offre, puisqu'elle concerne au premier chef le marché intérieur, ne fausse ni ne perturbe la

production dans les autres pays, y compris les pays en développement.

En résumé, la gestion de l'offre a profité à la fois aux producteurs, aux transformateurs et aux consommateurs. Aujourd'hui, les producteurs qui peuvent compter sur un système de gestion des approvisionnements comptent parmi les plus efficaces et les plus autosuffisants au Canada.

En cette époque où le gouvernement a, un peu partout au pays, investi des milliards de dollars depuis l'an 2000 en paiements de soutien agricole, les producteurs régis par un système de gestion de l'offre n'ont demandé aucune aide des contribuables. Pendant que de nombreux autres secteurs font face à une crise réelle, les producteurs de marchandises à offre réglementée continuent de jouir d'une stabilité. C'est là le réel atout de la gestion de l'offre dans notre pays.

Les producteurs bénéficiant d'une gestion de l'offre peuvent conserver une plus grande portion du rendement de la production alimentaire.

Quant on regarde les rendements touchés par les producteurs d'autres marchandises, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi ces derniers considèrent avec envie la gestion de l'offre. À titre d'illustration, depuis 20 ans, le prix de détail moyen du bœuf a augmenté de 5,67 \$ le kilogramme, alors que, durant la même période, le prix à la ferme du bœuf a crû d'à peine 0,14 \$. Dans le cas du porc, les prix au détail ont augmenté en moyenne de 3,51 \$ le kilo, tandis que le prix moyen touché par les producteurs a, en fait, chuté de 0,15 \$.

Pour ce qui est des produits laitiers, par contre, les producteurs ont relativement mieux réussi à conserver leur part du montant payé par le consommateur. Durant cette même période de 20 ans, les prix au détail du lait ont augmenté de 110 %, et les producteurs laitiers ont vu leurs rendements s'accroître de 44 %.

Le Canada peut se targuer de figurer parmi les pays où la nourriture coûte le moins cher. À l'heure actuelle, la facture alimentaire représente un peu moins de 10 % du revenu total,

alors que la proportion était de 12,5 % il y a 10 ans. Au cours des 20 dernières années, la production alimentaire s'est accrue de 13,8 %, tandis que les recettes agricoles, y compris les paiements de soutien provenant des gouvernements (et donc des contribuables), ont augmenté d'à peine 2,1 %. Il n'y a pas lieu de se surprendre que de nombreux secteurs de l'industrie agricole canadienne soient en situation de crise.

C'est pourquoi il est si important, durant l'actuel cycle de négociations commerciales menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, de maintenir et de protéger notre système de gestion de l'offre. Lors des derniers cycles, le Canada a pu obtenir une protection pour les industries du lait et de la volaille. J'ai bon espoir que le Canada continuera de défendre sa position dans le cycle actuel. Je constate avec plaisir que les chefs de nos quatre partis politiques nationaux ont aussi publiquement déclaré leur appui à la gestion de l'offre.

Celle-ci fait la preuve de ses avantages depuis près de 40 ans maintenant. Elle a bien fonctionné, elle fonctionne toujours bien et tout porte à croire qu'elle continuera de bien fonctionner dans les années à venir. Le grand succès du système est d'assurer aux agriculteurs la possibilité de toucher un revenu stable contre la production d'aliments de haute qualité, sans coûter un sou aux contribuables. Le régime garantit également une stabilité des prix et des approvisionnements, tout en offrant aux consommateurs des prix assurés. À mes yeux, il est temps que le marché reconnaisse et récompense davantage tous les producteurs canadiens qui travaillent fort, sans compter leurs heures, pour nous approvisionner en produits alimentaires sûrs et de haute qualité.

Je prie instamment tous les parlementaires d'appuyer la gestion de l'offre. Si jamais notre pays a eu besoin de défendre ses agriculteurs et la sécurité de son approvisionnement alimentaire, c'est bien maintenant.